

Nouveau recours contre les contrats de l'eau

Les Verts contestent la valeur de rachat des compteurs de la SEM par MPM

Farouchement opposés à la reconduction des contrats de fourniture d'eau attribués en octobre 2013 à la Société des eaux de Marseille (SEM), les élus Europe Écologie - Les Verts de la communauté urbaine ne désarment pas. Après un premier recours déposé en décembre 2013 devant le tribunal administratif en vue d'obtenir l'annulation de ces contrats, ils viennent en effet d'en déposer un second, qui vise cette fois deux délibérations adoptées en juillet et octobre dernier par le conseil communautaire. En cause, le prix auquel la Commu-



"Cela nous conforte dans les doutes que nous avons sur ces contrats." KARIM ZÉRIBI

"Les contrats sont favorables à la SEM et excessivement coûteux pour les Marseillais", dénonce Karim Zéribi. / PHOTO RICHARD COLINET

nauté urbaine doit racheter les compteurs individuels, jusqu'ici propriété de la SEM (devenue entre-temps Eau Marseille Métropole - EMM). Dans une attestation signée du Pdg de la SEM, Loïck Fauchon, la "valeur nette comptable" de ces compteurs au 30 juin 2014 était évaluée par la SEM elle-même à 2,6 M€. Or, c'est une "opération budgétaire" de 4,5 M€ a autorisé puis affecté au rachat des compteurs en juillet

et octobre dernier par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM). Comment expliquer ces 1,9 M€ de différence à l'heure où MPM se targue de resserrer tous les boulons budgétaires? "Il ne faut confondre facturation et ouverture de crédits", assure Roland Giberti, maire (UDI) de Gémenos et vice-président de MPM en charge du dossier de l'eau. Selon lui, "ce n'est pas parce qu'on ouvre une ligne de crédit

de 4,5 M€ que l'on va obligatoirement dépenser cette somme. Les services de MPM sont actuellement en train de vérifier la valeur réelle de ces 110 000 compteurs, affirme-t-il, et nous les payerons sur la base de cette évaluation." MPM a donc prévu large. "Cela nous conforte dans les doutes que nous avons sur les termes de ce contrat de délégation de service public", indique Karim Zéribi, le conseiller communautaire (EE-LV) à l'origine

du recours. Avec deux autres élus écolo, Michèle Poncet-Ramade et Nicole Hugon, il a répliqué le contrat. Tous trois y ont trouvé d'autres éléments pour alimenter leurs doutes. Et justifier le dépôt d'un nouveau recours. Qui porte aussi sur les "frais de tuilage" prévus par la loi en cas de changement de délégataire. "Là, rappelle Zéribi, c'est la SEM qui a succédé à la SEM. Il n'y avait donc pas de frais supplémentaires à prévoir. En théorie." En pratique, "MPM a payé 7 M€ de frais de tuilage en six mois", s'insurge l'élu. "C'était prévu au contrat, car il y a eu création d'une société dédiée", justifie Roland Giberti, assurant que ces frais "n'ont pas été payés par MPM; ils sont inclus dans le prix de vente de l'eau, qui a beaucoup baissé par rapport au précédent contrat. Le montant de ces frais et le prix de l'eau ont été un critère important pour le choix du nouveau délégataire."

Des explications qui n'ont pas convaincu les élus EE-LV, qui espèrent une décision sur leur premier recours début 2015. "Depuis que nous l'avons déposé, rappelle Karim Zéribi, la Chambre régionale des comptes est venue conforter notre analyse : ces contrats sont outrageusement favorables à la SEM et excessivement coûteux pour les Marseillais." Au tribunal administratif de trancher.

Hervé VAUDOIT